



## TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses	Nb max d'application /an	Période d'application
Céréales d'hiver	Avoine, blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticale	Dés herbage d'automne: 0,08 L/ha	1	Dès le stade 1 feuille (BBCH 11)
		Dés herbage de printemps: 0,15 L/ha	1	Blé tendre et orge: jusqu'au stade dernière feuille étalée (BBCH 39) Autres céréales: jusqu'au stade 2 nœuds (BBCH 32)
Céréales de printemps	Avoine, blé tendre, blé dur, orge, seigle	0,15 L/ha	1	Orge: de 1 feuille à dernière feuille étalée (BBCH 11 – 39) Autres céréales: de 1 feuille à 2 nœuds (BBCH 11 – 32)
Graminées fourragères*	Brome, dactyle, fétuque, fléole, ray-grass	Dés herbage d'automne: 0,08 L/ha	1	
		Dés herbage de printemps: 0,15 L/ha		

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

\*: délai avant récolte: dés herbage de printemps 15 jours

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

**SARACEN®** est un herbicide systémique de post-levée à base de florasulam. **SARACEN®** est efficace sur un large spectre d'adventices dicotylédones des céréales.

Le florasulam, appartenant à la famille des sulfonylurées (groupe HRAC B) agit par inhibition de l'acétolactate synthase (A.L.S.). Il altère ainsi rapidement la division cellulaire et la croissance des adventices cibles, provoquant la mort de ces dernières.

Mode d'action

B

Classification H.R.A.C.  
Alterner vos modes d'action,  
c'est pérenniser vos solutions.

## SPECTRE D'EFFICACITÉ

Dicotylédones	Efficacité sur plantule	Efficacité sur plante jeune	Dicotylédones	Efficacité sur plantule	Efficacité sur plante jeune
Alchémille			Moutarde		
Anthémis			Myosotis		
Anthriscus			Pensée		
Bleuet			Renoncule		
Capselle			Ravenelle		
Céraisie			Renouée liseron		
Coquelicot			Renouée des oiseaux		
Fumeterre			Scandix		
Gaillet			Séneçon		
Géranium			Stellaire		
Lamier			Véroniques (feuille de lierre, de Perse)		
Matricaire					

TS: Très sensible; S: Sensible; MS: Moyennement sensible; R: Résistant

## CONDITIONS D'APPLICATION

**SARACEN®** peut être appliqué dès 5°C. Privilégier l'application de **SARACEN®** lorsque la température est comprise entre 10 et 25°C et l'hygrométrie suffisante (> 70%). Pour une efficacité optimale, appliquer **SARACEN®** dès le début de la reprise de végétation, sur adventices jeunes dans des cultures de céréales bien implantées. Ne pas traiter des céréales couvrant des légumineuses. La dose de **SARACEN®** doit être adaptée à la flore présente dans les céréales à traiter : gaillets < 20 cm : appliquer 0,07 L/ha minimum. En cas d'utilisation seul ou associé à un partenaire sans action sur gaillet, appliquer **SARACEN®** à la dose de 0,1 L/ha (sans dépasser 0,08 L/ha en dés herbage d'automne). Matricaire au stade rosette (hauteur < 5 cm), mouron des oiseaux < 20 cm : appliquer 0,05 L/ha. Pour les autres adventices sensibles à très sensibles : appliquer à la dose homologuée de 0,15 L/ha (sans dépasser 0,08 L/ha en dés herbage d'automne).

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Appliquer **SARACEN®** par temps calme, sans vent (vent inférieur ou égal à 3 sur l'échelle de Beaufort). Éviter tout entraînement des gouttelettes de bouillie sur les cultures voisines sensibles, ainsi que sur les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (betteraves, colza, lin, pois, cultures légumières ou ornementales, pépinières, vergers ou vignes). Éviter les dérives de pulvérisation vers les mares, rivières et fossés. Dans le cas d'utilisation de buses antidérive, respecter les recommandations d'utilisation du fabricant (volume d'eau, pression).

AMM: 2140002

Composition: 50 g/L de florasulam

Formulation: Suspension concentrée (SC)



Dés herbant céréales

**SARACEN®**

## MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Sur orge, éviter de mélanger **SARACEN®** avec des fongicides de la famille des triazoles.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Utiliser un volume d'eau de 150 à 300 L/ha. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **SARACEN®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Introduire **SARACEN®** directement par l'incorporateur après avoir rempli la cuve à moitié d'eau, l'agitateur étant en fonctionnement. En l'absence d'incorporateur, verser la quantité requise de **SARACEN®** lentement et directement dans le réservoir du pulvérisateur, à demi rempli d'eau, l'agitateur étant en marche. Terminer le remplissage. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

## CULTURE SUIVANTE ET DE REMPLACEMENT

Cultures suivantes: Dans le cadre d'une rotation normale, il n'existe aucune restriction à l'implantation de la culture suivante.

Cultures de remplacement: En cas de retournement d'une céréale d'hiver dés herbée avec **SARACEN®**, une céréale de printemps, une graminée fourragère ou une culture de maïs pourra être implantée sans labour préalable, en respectant un délai minimum d'un mois après l'application de **SARACEN®**.

## PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, [Nom de la société détentrice de l'AMM ou distributeur du produit] décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## STOCKAGE

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

## PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR.

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR PULVÉRISATION VERS LE BAS	NETTOYAGE		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables		À usage unique	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m <sup>2</sup> + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1					
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4			Type 3 ou 4	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)					

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE.

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.



Désherbant céréales

**SARACEN®**

## PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
  - En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
  - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
  - En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.  
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.  
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.  
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux



## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



### ATTENTION

**H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

**EUH208: Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.**

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale

Délai de réentrée: 6 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

## IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

\* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. [www.nufarm.com](http://www.nufarm.com) - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).



Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**